



Les cas de déblocage anticipé

Surendettement du salarié

CIC *Épargne Salariale*

LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Surendettement du salarié

À retenir : Fait générateur	Plans concernés	Délai
Surendettement du titulaire du compte	PEE (PEI, PEG) CCB PERCO (PERCOI, PERCOG) PERECOL (PERECOLI, PERCOLG)	Aucun

Conditions et dates d'évènements

Ce motif concerne uniquement le cas suivant **dès lors que le titulaire du compte est en position de surendettement** :

- Surendettement du titulaire du compte

La date d'évènement est :

- La date du courrier réceptionné émanant du Président de la commission de surendettement
- La date du jugement prononçant le surendettement

La demande de retrait peut être faite à tout moment.

La demande de **remboursement anticipé** doit être **formulée** par le **président de la commission de surendettement** par **courrier** ou par une **ordonnance du juge demandant le remboursement**.

La **personne éligible** pour ce cas de déblocage est **le titulaire du compte**.

Le fait générateur invoqué **ne peut faire l'objet que d'une seule demande**. En cas de demande de déblocage partiel, vous ne pourrez donc pas demander un nouveau déblocage pour ce même motif.

La demande de déblocage est validée à compter de la réception de l'intégralité du dossier sous réserve de la recevabilité des pièces justificatives.

Évènements exclus (liste non exhaustive)

- Procédure de rétablissement personnel (procédure de faillite personnelle) ne donne pas le droit au déblocage car elle n'est pas évoquée dans l'article R3324-22 du Code du travail qui ne prend en compte que le surendettement.

**Si vous n'avez pas la possibilité de télétransmettre vos documents, vous pouvez nous faire parvenir votre demande complète et conforme par courrier à l'adresse suivante
CIC Épargne Salariale / 69 814 Tassin La Demi Lune Cedex*

Pratique



Pour un traitement plus rapide et moins coûteux, saisissez votre demande directement via votre espace sécurisé internet. Vous pourrez télétransmettre vos pièces justificatives.*

L'envoi de vos justificatifs par courrier entraînera une facturation. Veuillez vous référer au guide tarifaire de votre espace sécurisé, rubrique «mes documents».



LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

Surendettement du salarié

Justificatifs à fournir

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

 Demande émanant du Président de la Commission de Surendettement, spécifiant le montant des sommes à débloquer par support	OU	Décision du juge (jugement ou ordonnance) du Tribunal d'Instance, spécifiant le montant des sommes à débloquer par support
--	---	--



CIC Épargne Salariale est une marque utilisée par Crédit Mutuel Épargne Salariale. Crédit Mutuel Épargne Salariale, Entreprise d'investissement régie par les articles L.3311-1 et suivants du Livre III du code du Travail, Société Anonyme au capital de 13 524 000 euros dont le siège social est 12, rue Gaillon - 75107 Paris cedex 02 - Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 17 003 947 (www.orias.fr) - RCS Paris 692 020 878. N° TVA Intracommunautaire FR67692020878. N° Cristal Réclamation et bonne exécution du contrat : 09 69 36 72 85 (appel non surtaxé).
 Crédit Mutuel Épargne Salariale est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.